

2022-11/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Isabelle DERBES, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à Sandrine BUIRON), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Cécile AUTRAN (pouvoir à Corine GUIGNON), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Corine GUIGNON

15 PRESENTS

21 VOTANTS

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE FAYENCE/TOURRETTES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par la DCM N°2012-11/004 du 15 novembre 2012, il avait été autorisé à signer une convention annuelle avec le conservatoire de musique de Fayence/Tourrettes, permettant aux élèves domiciliés à Callian de bénéficier de tarifs préférentiels en raison de la participation de la commune.

Monsieur le Maire propose de limiter le nombre d'élèves bénéficiaires à 25 et d'exclure les adultes de cette convention.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention annuelle 2022/2023 ci-jointe, avec le conservatoire de musique de Fayence/Tourrettes, selon les conditions énumérées ci-dessus.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.